

REGLEMENT INTERIEUR GITE COMMUNAL DE SAUGUES :

✗ Les animaux ne sont pas acceptés.

✗ **L'entretien de la cuisine est à la charge des résidents.** Nous vous demandons de faire comme chez vous, à savoir le nettoyage et le rangement après avoir préparé un repas, mais aussi l'entretien des appareils ménagers y compris les réfrigérateurs et les poubelles à sortir dans les containers situé à gauche en sortant.

✗ **L'entretien de votre dortoir est à votre charge.**

✗ Nous vous rappelons que le gîte est **non fumeur** et nous vous demandons de **ne rien manger dans les dortoirs et de ne pas monter de boissons.**

✗ Les visiteurs ne sont pas acceptés.

✗ **On ne modifie pas l'aménagement des dortoirs.**

✗ Par mesure d'hygiène merci de garder les alèses jetables pour dormir.

✗ Ne rien pendre aux tringles à rideaux.

✗ Le gîte communal est considéré comme un lieu public où les allées et venues sont libres. **Vous êtes donc responsable des affaires entreposées. Y compris celles déposées par les transporteurs de bagages.**

Au départ

✓ Nous vous demandons de **faire le ménage de votre dortoir, salle de bain et toilettes** (tout le matériel se trouve sur le seuil de chaque étage). N'oubliez pas de faire la poussière, de changer le sac poubelle de la salle de bains et de poser en boule les couvertures (ou autres) que vous jugez sales. Les propres devront être pliées sur le lit (2 par lit).

✓ **Éteignez tous les radiateurs.**

✓ Il n'y a pas d'état des lieux. Par respect des autres veuillez à bien respecter ces consignes.

✓ **N'oubliez pas de vider, de nettoyer les placards des dortoirs et d'enlever toutes les denrées du réfrigérateur.**

Nous vous souhaitons un agréable séjour.